

SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°194

Le Coin des Épargnants

- « Il suffira d'un signe »

C'est déjà hier

- La confiance des ménages français toujours entre deux eaux
- Le climat des affaires, un mois d'août en pente douce
- L'investissement, l'arlésienne de la croissance
- L'emploi, la surprise de l'été

Le Coin de la Conjoncture

- Que sont devenus les demandeurs d'emploi européens ?
- Une saison touristique en enfer
- Pouvons-nous accueillir tous les touristes du monde ?

Le Coin des Tendances

- Et si le recul de l'âge de départ à la retraite était contreproductif ?
- La bataille de la « décarbonisation » de la croissance, un pont trop loin ?

L'agenda économique et financier de la semaine

LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 26 août 2016	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 décembre 2015
CAC 40	4 441,87	+0,94 %	4 637
Dow Jones	18 395,40	-0,85 %	17 423
Nasdaq	5 218,92	-0,37 %	5107
Daxx Allemand	10 587,77	+0,41 %	10 743
Footsie	6 838,05	-0,30 %	6 242
Euro Stoxx 50	3 010,36	+1,42 %	3 100
Nikkei	16 360,71	-1,12 %	19 033
Taux de l'OAT France à 10 ans (19 heures)	0,175 %	-0,090 pt	0,993 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (19 heures)	-0,070%	-0,039 pt	0,634 %
Taux du Trésor US à 10 ans (19 heures)	1,594 %	+0,006 pt	2,269 %
Cours de l'euro / dollars (19 heures)	1,1230	-0,84 %	1,0854
Cours de l'once d'or en dollars (19 heures)	1 324,070	-1,20 %	1061
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (19 heures)	49,610	-2,38 %	37,570

« Il suffira d'un signe »

L'intervention de la présidente de JANET YELLEN au Symposium de Jackson Hole était attendue et n'a pas déçu les investisseurs. Elle a, tout en indiquant qu'il n'y a pas de réelles menaces qui pèsent sur l'économie américaine, semblé exclure toute hausse des taux en septembre ce qui a été plutôt bien interprétée par les marchés

en cette fin de semaine. La probabilité que le prochain relèvement des taux n'intervienne qu'après l'élection présidentielle américaine augmente même à nouveau. Au niveau des Etats-Unis, si un brutal ralentissement économique n'est pas de mise, plusieurs indicateurs soulignent néanmoins que l'évolution de l'activité demeure incertaine. La croissance du deuxième trimestre a été revue en légère baisse, 1,1 % au lieu de 1,2 %. Par ailleurs, l'indice de confiance des consommateurs de l'Université du Michigan est en recul à 89,8 points.

C'EST DÉJÀ HIER

La confiance des ménages toujours entre deux eaux

Malgré les événements du mois de juillet, la confiance des ménages français a progressé très légèrement en août. Selon l'INSEE, l'indicateur gagne, en effet, 1 point et atteint 97 mais reste au-dessous de sa moyenne de longue période (100). En analysant les différents indicateurs de confiance des ménages, il apparaît clairement que ces derniers sont très attentistes en étant pas très portés à la réalisation d'achats importants. De même si leurs capacités à épargner semblent légèrement augmenter, l'envie de s'engager sur une épargne de long terme reste faible. En ce qui concerne leur prévision sur l'évolution de leur niveau de vie futur et sur celle du chômage, le pessimisme l'emporte.

En août, l'opinion des ménages sur leur situation financière personnelle passée s'améliore nettement avec un gain de 7 points et rejoint ainsi son niveau moyen de longue période. Le solde d'opinion sur leur situation financière future est stable pour le troisième mois consécutif ; mais il demeure inférieur à sa moyenne de longue période. La proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants diminue, à nouveau, en août (-3 points). Le solde correspondant se maintient néanmoins au-dessus de sa moyenne de long terme.

Après trois mois de stabilité, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne actuelle augmente légèrement et passe ainsi au-dessus de son niveau moyen de longue période. Celui concernant leur capacité d'épargne future est quasi stable (+1 point), légèrement au-dessous de sa moyenne de long terme. En revanche, en août, la proportion de ménages estimant qu'il est opportun d'épargner diminue légèrement (-2 points) et s'éloigne donc de sa moyenne de longue période.

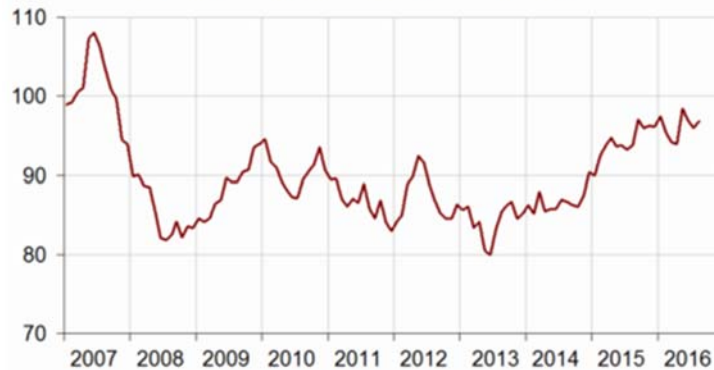
L'opinion des ménages sur le niveau de vie futur en France se dégrade assez nettement avec une perte de 4 points. Leur opinion sur le niveau de vie passé est quasi stable (-1 point). Les deux soldes demeurent inférieurs à leur moyenne de long terme.

Malgré la série de bons résultats concernant l'emploi, les Français ne croient pas à une amélioration durable. Selon l'enquête de l'INSEE, après avoir atteint en mai et juin leur plus bas niveau depuis 2008, les craintes liées au chômage augmentent

pour le deuxième mois consécutif (+8 points en août après +5 points en juillet). Le solde se situe désormais juste au-dessous de sa moyenne de longue période.

Indicateur synthétique de confiance des ménages

Données CVS, indicateur normalisé de moyenne 100 et d'écart-type 10



Le climat des affaires, un mois d'août en pente douce

L'indice sur le climat des affaires du mois d'août publié par l'INSEE a perdu un point par rapport à juillet. A 101, il reste néanmoins légèrement au-dessus de son niveau moyen de long terme (100). Le climat perd deux points dans l'industrie et un point dans le commerce de détail. Il est stable dans les services et le bâtiment. A l'image de la croissance nulle du deuxième trimestre, le climat des affaires fait du sur place depuis plusieurs mois en France.

Indicateur de climat des affaires France

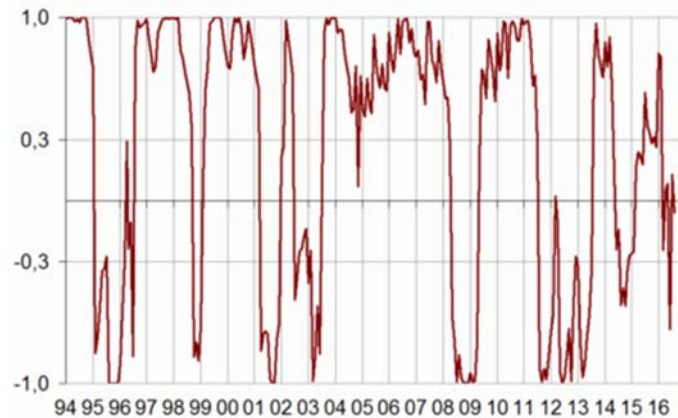
Normalisé de moyenne 100 et d'écart-type 10



L'indicateur de retournement qui signale un climat conjoncturel favorable ou défavorable se situe en zone d'incertitude. Après la stagnation du deuxième trimestre et les mauvais résultats du tourisme du fait des attentats, l'attentisme semble être de

retour. Pour atteindre 1,5 % de croissance sur l'année, l'activité devra reprendre assez rapidement au mois de septembre.

Indicateur de retournement France



Lecture: Proche de +1 (resp. -1) : l'indicateur signale un climat conjoncturel favorable (respectivement défavorable). Entre +0,3 et -0,3 : zone d'incertitude conjoncturelle.

L'investissement, l'arlésienne de la croissance ?

Si la croissance a été tirée, en 2015, par la baisse des prix de l'énergie, en 2016, le salut devrait venir de l'investissement. Au regard des résultats du premier semestre, l'incertitude demeure sur ce sujet. Après un très bon premier trimestre, l'investissement a de nouveau reculé au cours du deuxième. Néanmoins, compte tenu des retours de son enquête auprès des chefs d'entreprise, l'INSEE reste optimiste. Les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière prévoient, en effet, pour 2016, une progression de 6 % de leur investissement par rapport à 2015. L'investissement croîtrait dans tous les grands secteurs industriels. Cet optimisme doit être corrigé par le fait que cette prévision a été revue à la baisse, l'estimation d'avril dernier étant abaissée d'un point. Cette légère révision à la baisse provient du secteur des biens d'équipement et de celui des autres industries.

En fonction des retours des questionnaires adressés aux entreprises, une hausse de 13 % est attendue pour les industries agro-alimentaires (+13 % après 0 %) et de 10 % pour les biens d'équipement (+10 % après +1 %). Pour les secteurs de la fabrication de matériels de transport, la progression serait de 6 % après 2 % en 2015.

L'emploi, la surprise de l'été ?

Après la baisse du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), après les résultats encourageants de la création d'emploi au 1^{er} semestre, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué au mois de juillet.

Fin juillet, en France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 3 506 600, en recul de 0,5 % sur un mois, soit -19 100 personnes. Ce nombre diminue sur trois mois de 0,1 % (soit -4 500 personnes) ; la baisse est de 1,2 % sur un an (-44 100 personnes).

Sur trois mois, ce nombre augmente certes de 0,8 % pour les moins de 25 ans (-0,9 % sur un mois et -5,9 % sur un an) mais recule de 0,3 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (-0,6 % sur un mois et -1,7 % sur un an) et de 0,2 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (-0,3 % sur un mois et +2,8 % sur un an).

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est de 5 442 100 fin juillet 2016. Ce nombre augmente sur trois mois de 0,8 % (soit +45 100 personnes) et progresse de 0,1 % sur un mois (+7 500 personnes) et de 0,7 % sur un an (+39 400 personnes).

La baisse du chômage repose sur des facteurs positifs liés à la croissance et à des facteurs plus négatifs comme la baisse du taux d'activité ou l'augmentation des radiations administratives (+ 11 % en trois mois). Des chômeurs ont cessé de chercher du travail par découragement et n'apparaissent plus dans les statistiques. Néanmoins, il faut souligner que les créations d'emploi dans le secteur marchand ont contribué à la décreue du chômage. Au deuxième trimestre de cette année, 24 000 créations d'emploi ont été enregistrés après 37 300 au premier trimestre. Sur un an, l'emploi s'accroît de 0,9 %, soit +143 300. La France a ainsi connu son 5^{ème} trimestre consécutif de créations nettes d'emplois pour le secteur marchand.

Le programme de formation lancé par le Gouvernement commence à faire son effet. Ainsi, sur trois mois, les entrées en stage ont progressé de 66 % quand les reprises d'activité n'augmentent que de 3,3 %.

La poursuite du processus de baisse du chômage dépendra de la croissance du second semestre. Si le taux de croissance parvient à atteindre 0,3 % sur les deux trimestres et avec le concours des emplois aidés et des formations, la courbe du chômage devrait rester orientée à la baisse.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Que sont devenus les demandeurs d'emploi européens ?

Au cours du 1er trimestre 2016, sur les 13 millions de demandeurs d'emploi que comptait l'Union européenne, 6,7 millions ont changé de statut, 3 millions ont retrouvé un emploi quand 3,7 millions ont évolué vers l'inactivité économique (arrêt de recherche d'emploi par abandon, par problème de santé, par arrivée d'un enfant ou par départ à la retraite). De ce fait, 15 % des chômeurs européens ont retrouvé un

emploi et 19 % sont devenus inactifs quand 66 % n'ont pas changé de statut. Sur les 169,7 millions de personnes qui avaient un emploi au sein de l'Union toujours au cours du 1er trimestre, 2,9 millions sont devenues des demandeurs d'emploi et 3,8 millions sont devenues inactives essentiellement en raison d'un départ à la retraite. Enfin, parmi les 106,1 millions d'inactifs, 4 millions se sont inscrits au chômage et 2,8 millions ont retrouvé un emploi.

En France, toujours au cours du 1er trimestre, près d'un cinquième des demandeurs d'emploi (19,9 %) ont retrouvé un emploi quand 14,2 % sont devenus inactifs en cessant toute recherche d'emploi. 63 % des personnes inscrites au chômage le 31 décembre 2015 l'étaient encore au 31 mars 2016. Le taux de retour à l'emploi est en France supérieur à la moyenne européenne (15,4 %). Les pays européens ayant les meilleurs taux de retour à l'emploi sont le Danemark (30,3 %), la Suède (22,5 %) et l'Autriche (22,3 %).

Une saison touristique en enfer

Il est assez rare qu'un hôtelier ou un restaurateur déclare spontanément que sa saison ait été bonne. Cette année, certes, les chiffres confirment le ressenti. Selon les résultats de l'INSEE, au deuxième trimestre 2016, la fréquentation touristique a reculé de près de 5 % en base annuelle (-4,8 %). La baisse est plus prononcée pour les campings et les autres hébergements collectifs (AHCT) que pour les hôtels ; elle est aussi plus marquée pour les clients étrangers (-8,5 %) que pour les résidents (-2,9 %). Au cours du 1^{er} trimestre, la fréquentation étrangère était déjà en baisse (-2,7%). Cette dernière est en repli depuis 9 mois ce qui est sans précédent ces 10 dernières années. En Ile-de-France, le déficit de touristes nippons aurait atteint 126 000, au premier semestre 2016, soit 46 % de moins par rapport à la même période de 2015. Ce sont, avec les Américains et les Chinois, les touristes les plus sensibles aux questions de sécurité.

Mais les voyageurs lointains n'ont pas été les seuls à se détourner de la capitale. Au premier semestre, 115 000 Italiens ne se sont pas présentés, entraînant un manque à gagner de 105 millions d'euros pour l'Ile-de-France, le plus gros déficit.

Les hôtels sont particulièrement touchés par le recul des touristes étrangers. Le nombre de nuitées y a baissé de 3,5 % au cours du deuxième trimestre. La contraction est de 7,3 % pour la clientèle étrangère dont les nuitées se replient pour le troisième trimestre consécutif. La fréquentation des hôtels de l'agglomération parisienne est la plus affectée, surtout du fait de la défection de la clientèle étrangère (-12,9 %). Seuls les hôtels situés dans les villes de province accroissent leurs nuitées (+1,5 %), en partie grâce à l'attrait de l'Euro de football sur les clientèles française comme étrangère. Le taux d'occupation diminue de 1,6 point sur un an pour s'établir à 61,2 %.

Sur l'ensemble du premier semestre, au total, 14,9 millions d'arrivées hôtelières ont été recensées en Ile-de-France, soit une baisse de 6,4 %, le repli étant de 9,9 %

pour la clientèle internationale. Pour Paris intramuros, la contraction atteint 11,4 %. Les touristes japonais, chinois ou même italiens ont opté pour l'Espagne, la Croatie ou la Grèce. L'Arc de triomphe et les tours de Notre-Dame ont subi, au premier semestre, une baisse de respectivement 35 % et 23 % de leur fréquentation, selon les chiffres révélés, mardi 23 août, par le comité régional de tourisme de Paris et de l'Ile-de-France. Le manque à gagner pour le secteur touristique d'Ile de France en 2016 pourrait dépasser 1,5 milliard d'euros. Afin de venir en aide aux entreprises de ce secteur, le Gouvernement a au cours du conseil des ministres du 3 août pris plusieurs mesures dont l'étalement des cotisations fiscales et sociales et des interventions de Bpifrance en matière de trésorerie et de financement. Un plan de communication pour destination des étrangers a été lancé.

L'impact des attentats sur le secteur touristique demeure, en France, limité au regard des contractions enregistrées en Turquie ou en Tunisie (respectivement -30 % et -40 %). Néanmoins, selon le World Travel & Tourism Council, le tourisme devrait, en 2016, améliorer de 1,1 % sa contribution directe au produit intérieur brut de la France. Mais la croissance serait nettement inférieure à la croissance du tourisme mondial qui devrait être de 3,1 %. Initialement, la hausse aurait dû s'élever à 2,9 % pour la France qui perd donc des parts de marchés par rapport à ses principaux concurrents (Etats-Unis, Espagne, Italie).

Pouvons-nous accueillir tous les touristes du monde ?

Le secteur touristique joue pour de nombreux pays un rôle important. Ainsi, en France, il représente 7,5 % du PIB et emploie plus de 1,3 million de personnes. Une compétition internationale s'est mise en place pour attirer les touristes étrangers à fort pouvoir d'achat. Les Américains, les Japonais et, maintenant, les Chinois sont les touristes les plus courtisés. Pourvoyeur de devises, générateur d'entreprises et d'emploi, le tourisme fait vivre de nombreux territoires. Le tourisme irradie sur de nombreux secteurs comme l'hébergement (hôtels, campings, hébergements collectifs), la restauration, le commerce, le bâtiment (construction de résidences secondaires, rénovation) ou le transport.

Que ce soit à Maurice, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis ou en France, avec le développement des plates-formes comme Airbnb, la question d'un développement mal contrôlé du tourisme est de plus en plus posée. Ce secteur peut-il assurer un avenir économique à un pays comme la France ? L'industrialisation de cette activité ne peut-elle pas aboutir à sa destruction ? Enfin, peut-il y avoir un rejet par les résidents de l'hyper-fréquentation touristique ?

Que recherchent en priorité les touristes ? Ce sont les sites dits exceptionnels ou remarquables, c'est à dire un espace naturel unique ou quasi-unique, une ville, un quartier doté de monuments, d'une culture, de traditions mondialement reconnues. Cela peut être une plage, un site industriel, un musée, un mont, un golfe, etc. Le patrimoine renvoie à la notion de biens collectifs. Il doit être accessible à tous mais, il n'échappe pas au principe de la rareté.

Par son histoire, par la variété de ses paysages, la France comprend un nombre important de sites exceptionnels tant naturels qu'issus de la main de l'homme. Le Mont Saint-Michel, le château de Versailles, Paris, le Pont du Gard, Carnac, les gorges du Verdon, Etretat, de nombreux sites en Corse etc., constituent des voies de passage obligées pour des touristes de plus en plus nombreux provenant des quatre coins de la planète.

Jusqu'à maintenant, l'augmentation du nombre de touristes rimait avec emplois, revenus et ressources fiscales supplémentaires. Or, dans un nombre croissant de villes ou de territoires que ce soit Barcelone, Rome, l'île Maurice, la sur-fréquentation touristique pose de plus en plus de problèmes. Elle crée des tensions sociales, des problèmes environnementaux, etc. La nouvelle maire de Barcelone a mené campagne sur la réappropriation de la ville par ses habitants.

Du fait du grand nombre de lieux dits touristiques, la France n'est encore que peu confrontée à ce problème de saturation. Néanmoins, l'activité touristique fait l'objet de débat en particulier sur certaines îles, Ile de Ré, Ile d'Oléron, la Corse, cette dernière accueillant, sur l'ensemble de l'année, 3 millions de touristes avec une pointe autour du 10 août où le nombre de non-résidents dépasse celui des résidents (plus de 400 000 pour 326 000 résidents). Leur faible superficie les rend plus fragiles au niveau de leur écosystème et le sentiment identitaire y est plus développé.

Du fait de la mondialisation, des sites Internet qui diffusent des images et des commentaires sur les lieux incontournables, les touristes ont tendance à tous choisir les mêmes circuits. Il faut avoir fait une fois dans sa vie Saint Tropez, le Mont-Saint-Michel, Bonifacio, la Tour Eiffel ou le Louvre. 9 millions de touristes ont visité le Musée du Louvre en 2015 contre 1,7 million en 1980. L'esprit de découverte et de sortie des sentiers battus ne concerne qu'une infime minorité des touristes.

Les défis du tourisme de masse

Pour maintenir en état, pour gérer des flux de plus en plus importants, les gestionnaires des sites sont dans l'obligation de réaliser de nombreux investissements. Les sites remarquables sont par nature vulnérables, fragiles. La sur-fréquentation au sein de sites fragiles comme les grottes de Lascaux, à la Pointe du Raz ou à la Pointe de la Parata (pointe de la Route des Sanguinaires à Ajaccio), les glaciers, etc. ont obligé les pouvoirs publics à prendre des mesures de protection et de canalisation des visiteurs. Elle exige la mise en place d'infrastructures importantes dont l'utilisation sera concentrée bien souvent sur quelques mois. Il en est ainsi pour les stations balnéaires et de montagne qui peuvent connaître une multiplication par plus de 10 de leur population durant la période estivale. Que ce soit pour la voirie, l'assainissement, les déchets, les équipements doivent être calibrés en fonction des pics de fréquentation. Pour assurer la sécurité des estivants, des services de secours doivent être mis en place. Les collectivités locales et l'Etat éprouvent des difficultés croissantes à assurer la sécurisation des plages et des

stations de ski. De nombreuses plages autrefois surveillées ne le sont plus ou ne le sont que partiellement. Les pratiques de sports à risques (canyoning, alpinisme, parapente) génèrent des coûts qui sont pris pour le moment en charge par les collectivités publiques.

La solidarité nationale à travers les dotations de l'Etat a longtemps permis aux communes concernées de faire face, mais avec la crise des finances publiques, cette péréquation atteint ses limites. En outre, cette dernière ne couvre qu'une partie des coûts supportés par les collectivités locales et les résidents. Certes, la taxe sur le séjour vise également à financer ces infrastructures mais elle demeure bien souvent modeste et elle n'est pas recouvrée sur l'ensemble des touristes, même si les plateformes comme Airbnb ont pris l'engagement de l'acquitter.

L'attractivité des territoires et l'acceptation sociale du tourisme

Les résidents peuvent exprimer des sentiments croissants d'exaspération face à l'augmentation du nombre de touristes tout en oubliant qu'ils peuvent en prendre les habits quand ils sont eux-mêmes en vacances. Ils mettent en avant la détérioration de l'environnement (bétonisation, destruction d'espaces naturels) et la dégradation de la qualité de vie (pollutions). Le surdéveloppement des activités touristiques pose une série de problèmes sociaux. Toutes les grandes villes touristiques sont confrontées au problème du départ des résidents en raison de l'augmentation du prix de l'immobilier et la mise en location des logements sur les plateformes comme Airbnb ou Abritel. Les cœurs de ville y perdent leur âme et deviennent des zones de passage. Les anciens résidents sont contraints pour des raisons de coûts de se loger à la périphérie. Il en est ainsi à Rome, à Athènes à Paris et le long de nombreuses côtes. Les villes touristiques rassemblent un nombre croissant de logements destinés à la location à la semaine et de résidences secondaires. Ainsi, en Corse, plus de 35 % des logements sont des résidences secondaires. Cette mutation entraîne chez ceux qui en sont victime un sentiment de spoliation, de perte d'identité même s'ils bénéficient pour une partie d'entre eux des revenus issus par exemple de la location de leur logement.

Le développement économique du tourisme, un éternel débat

Par son aspect protéiforme, le tourisme a une capacité d'entraînement sur de nombreux secteurs d'activité. Dans des régions faiblement industrialisées, il permet l'arrivée de capitaux et de revenus extérieurs. Il facilite la réalisation d'infrastructures qui faute de quoi n'existeraient pas. Le tourisme est également un vecteur pour la diffusion de la culture. Les chants corses ou bretons sont connus au-delà de leur territoire de création grâce au tourisme. Le maintien d'activités culturelles en territoire rural a été rendu possible par la présence de nombreux vacanciers (festival de jazz à Marciac par exemple).

Le tourisme, secteur de services par définition, a pourtant mauvaise presse. Il est accusé de favoriser un développement factice, déséquilibré, peu structurant. Les

emplois qu'il génère seraient à faible valeur ajoutée et donc faiblement rémunérée. Les territoires concernés seraient placés en état de dépendance vis-à-vis de ressources extérieures. Il augmenterait les flux d'importations au détriment de la production locale (alimentation, énergie, etc.). Par son côté un peu facile, le tourisme freinerait la diversification économique des territoires concernés. Ce n'est pas complètement faux mais la désindustrialisation concerne l'ensemble de la France. Nul n'imagine l'implantation d'usines industrielle à Porquerolles. Les régions qui ont connu la plus forte croissance sur ces vingt dernières années sont celles qui, justement, comportent un grand nombre de sites touristiques (Sud-Ouest, Languedoc-Roussillon, la Corse par exemple).

Certes, l'activité touristique est souvent saisonnière, consommatrice de main d'œuvre faiblement rémunéré. Elle ne permet pas en tant que tel un développement pérenne. Elle est une source de frustrations sociales. En effet, l'arrivée de touristes à fort pouvoir d'achat peut être mal vécue par les résidents dont les salaires sont faibles. Par ailleurs, le tourisme est générateur d'inégalités au sein des populations. Entre ceux qui ont des terres en bord de mer et qui peut les vendre à bon prix et ceux qui ne bénéficient pas en direct des retombées du tourisme, l'écart de patrimoine et de revenus peut être important. Mais, le tourisme, comme de nombreux secteurs, est en mutation. De nouveaux métiers apparaissent avec la multiplication des applications informatiques (gestion de plateformes, de sites, d'applications mobiles). Par ailleurs, la montée en gamme concerne également ce secteur d'activités. Les touristes demandent des services de plus en plus personnalisés. Le côté plage ne suffit plus pour être attractif. Il faut savoir innover et surprendre pour capter une population de plus en plus sollicitée.

Un potentiel de croissance à gérer avec intelligence

D'ici 2030, le nombre de touristes internationaux devrait doubler pour atteindre 2 milliards de personnes. Pour la France, l'objectif du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (en charge désormais du tourisme) est d'attirer en France plus de 100 millions de touristes étrangers au lieu de 84,5 millions en 2015. Comment gérer une telle augmentation et comment maintenir l'attractivité de notre pays ?

Les professionnels du tourisme ne souhaitent guère que la croissance de leurs activités soit entravée par des mesures coercitives même s'ils sont les premières victimes en cas de sur-fréquentation. Faudra-t-il néanmoins gérer, un jour ou l'autre, les flux de touristes comme on gère les flux de voitures. La politique de la Ville de Paris vise à limiter le nombre de véhicules avec la suppression des voies sur berges et de parkings. Cette politique de gestion a par ricochet comme objectif l'amélioration de l'attractivité touristique de Paris, amélioration qui peut être, en revanche, préjudiciable aux autres activités économiques.

Pouvons-nous imaginer des quotas de touristes ?

Le principe de la réservation s'applique déjà aux restaurants, aux hôtels et à toute une série d'activités, pourquoi l'accès à des sites particuliers ne pourrait-il pas faire l'objet d'une réservation ? Certes, cela pourrait constituer une entrave à la liberté de déplacement. Il faudrait que des moyens de circulation soient prévus pour déporter les excès de trafic. La limitation dans le temps l'accès à certains sites constitue une autre solution. Des équipements publics ne sont-ils pas en accès limité dans le temps afin que le plus grand nombre puisse y accéder (terrains de tennis voire certaines piscines parisiennes) ? En termes d'agrément, ce n'est pas la meilleure des solutions mais elle permettrait de gérer des flux grandissants.

Les moyens de régulation de l'activité touristique sont toujours très difficiles à mettre en œuvre. La mesure la plus facile est de jouer sur le prix. Le recours au péage a toujours été un moyen de financement et de régulation. Les Etats-Unis l'utilisent pour leurs parcs nationaux. L'accès par exemple au Parc des Grand Canyon nécessite le paiement d'un droit de 25 dollars par véhicule ou de 12 dollars pour les piétons. L'agence en charge des parcs nationaux a par ailleurs institué un pass (80 dollars) valable pour tous les parcs nationaux.

L'instauration d'un péage dissuade les touristes les moins fortunés ou les moins motivés. Socialement, cette mesure est évidemment contestable. Elle favorise les sites les plus connus au détriment des autres. Elle ne contribue guère à la répartition des touristes au sein de l'espace. Les résidents qui par l'impôt paient une partie de l'entretien des sites remarquables ne pourraient plus s'y rendre « gratuitement ». Il y aurait alors un sentiment de dépossession généré par une privatisation des lieux. La solution serait alors de prévoir un tarif résident (déjà utilisé en matière de parking ou pour le transport). Par ailleurs, en droit français, l'accès au domaine public est gratuit. Que ce soit le Mont-Saint Michel, les Aiguilles de Bavella ou le Lion de Roccapina en Corse, il n'est pas possible de demander une contribution aux personnes qui s'arrêtent pour admirer ce patrimoine naturel. En la matière, elle ne pourrait être que la contrepartie d'un service, par exemple, la mise en place d'un parking, le paiement du ticket pour la navette qui emmène les touristes des parkings au Mont-Saint Michel. L'administration du Château de Versailles avait souhaité rendre payant l'accès au parc. Face à la polémique que cela avait générée, elle avait dû renoncer. Pour autant, il est évident que le très grand nombre de touristes est une source de coûts. De même, les touristes se rendant sur un site remarquable provoquent des nuisances, embouteillages, déchets divers et variés, atteinte à la biodiversité.

Certes, en France, les taxes transports (en vigueur sur les liaisons Corse-Continent ou sur les billets d'avion) peuvent être assimilées à une forme de péages d'accès de tout ou partie du territoire mais leur montant demeure faible et elles ne permettent pas de réguler le trafic sur les sites remarquables.

Certains avancent l'idée de s'inspirer du modèle américain et d'instituer des zones naturelles remarquables avec un droit d'accès pour les non-résidents. Cela pourrait avoir comme conséquences de geler les sites et d'en empêcher le développement économique. Les professionnels qui vivent au sein de tels territoires sont, en règle générale, farouchement opposés à cette option. L'attribution de quota et l'instauration de files d'attente sont déjà utilisées en particulier dans le domaine culturel (concert, exposition, etc.). Les organisateurs gèrent alors la pénurie. Seuls les premiers sont servis. Cette politique de quota peut être complétée par une action sur les prix. Cette méthode entraîne fréquemment le développement d'un marché noir. Cette politique de régulation quantitative peut prendre la forme d'une réduction de l'offre de transports (possible quand l'espace n'est accessible que par transports collectifs comme les îles). Dans ce cas, il convient de prévoir des disponibilités pour les résidents ce qui n'est pas simple à réaliser.

A partir du patrimoine mondial de l'humanité créé par l'UNESCO, il pourrait être envisagé un régime spécifique pour les sites remarquables. Le tourisme étant mondial, il peut apparaître logique qu'un tel régime soit également international ou à la limite européen (même si l'Europe n'a pas très bonne presse). Un financement international des sites reconnus pourrait être envisagé tout comme des règles d'accès spécifiques. Un statut international relativement souple pour s'adapter aux us et coutumes pourrait être imaginé.

LE COIN DES TENDANCES

Et si le recul de l'âge de départ à la retraite était contreproductif ?

Le vieillissement est un phénomène protéiforme. Si la progression du nombre de retraités est un des phénomènes les plus souvent mis en avant, il faut également prendre en compte le fait que l'âge moyen des actifs augmente. Ce dernier point n'est pas sans conséquence sur l'évolution de la productivité et donc de la croissance. Il peut également avoir des effets sociaux non négligeables. Une déformation de la pyramide des actifs vers le haut freine l'ascension sociale des plus jeunes et génère des frustrations. Tous les pays ont adopté des mesures afin de reculer l'âge de départ à la retraite afin d'assurer la pérennité de leurs régimes d'assurance-vieillesse. Mais par ricochet, ces mesures pourraient freiner la croissance du fait d'une baisse de la productivité et d'une augmentation des coûts sociaux (augmentation des dépenses de prévoyance, de chômage).

Au sein de l'Union européenne, la part des 55-64 ans passera de 15 à 20 %, durant les vingt prochaines années. Les Etats-Unis en raison d'une natalité et d'une immigration plus élevées ne connaîtront pas un vieillissement d'une telle ampleur. La proportion des 55-64 ans ne devrait pas y dépasser les 17 %.

Il est communément admis que le vieillissement de la population conduit à une baisse de la productivité. D'un côté, les actifs les plus âgés ont plus d'expérience et

de connaissances mais leur santé est plus précaire quand l'obsolescence de leurs compétences réduit leur productivité. Avec le passage de la retraite à 62 ans, les compagnies d'assurance ont constaté que les dépenses liées à la prévoyance se sont accrues.

La plupart des études s'accordent sur l'idée que la productivité croît d'abord avec l'âge, culminant entre les 40 et 50 ans avant de décliner. Bien évidemment, cette courbe varie selon les professions. Une étude du FMI couvrant la période 1950 – 2014 au sein des pays de la zone euro, souligne qu'une hausse de cinq points de la part des travailleurs de 55 à 64 ans va de pair avec une diminution d'environ 3 % de la productivité du travail. Les variations de productivité du travail — autrement dit de la production par travailleur — peuvent se décomposer en deux catégories : variations du montant de capital physique et humain utilisé et « Productivité Totale des Facteurs » (PTF). La PTF mesure l'efficacité avec laquelle l'économie transforme les intrants en extrants. Sur le long terme, la PTF est le principal moteur de la croissance économique. Le FMI constate que la PTF est principal canal par lequel le vieillissement de la main-d'œuvre agit sur la productivité du travail. Du fait de sa plus forte natalité, la France sera moins touchée par la perte de productivité que les pays d'Europe centrale ou l'Allemagne.

Le FMI note que les pays d'Europe du Sud qui sont déjà confrontés à d'importants problèmes économiques seront les plus touchés par le vieillissement. Cela concerne en particulier la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Ces pays ont déjà un endettement élevé et peu de marges de manœuvre budgétaires. Pour s'en sortir économiquement, ces pays ont besoin d'une hausse de productivité rapide.

Pour contrecarrer l'impact du vieillissement, le FMI souligne que les Etats concernés doivent jouer sur plusieurs curseurs. Le plus efficace est la recherche développement suivie par la réforme de la fiscalité afin d'encourager l'activité économique (baisse de l'IS, baisse du coût de l'emploi), par la simplification du droit du travail et par la modernisation du système de santé (meilleure prise en charge de la pénibilité, prévention). L'adaptation du travail constitue également une priorité. Le défi est de maintenir un état de motivation chez les salariés les plus âgés tout en prenant en compte leurs spécificités. La volonté de réussite s'exprime différemment à 55 ans qu'à 25 ou 35 ans.

La bataille de la décarbonisation de la croissance, un pont trop loin ?

L'année sera, comme l'été, chaude

Le mois de juillet 2016 a été le plus chaud jamais constaté. Il est fort probable que l'été et l'année 2016 battent de nouveaux records en matière de température. Le rapport annuel sur l'état du climat («State of the Climate») réalisé par 450 scientifiques et publié au début du mois d'août souligne que la tendance en matière climatique et au niveau des émissions de CO² reste mauvaise.

Les concentrations de trois des principaux gaz à effet de serre, dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote, ont « atteint de nouveaux sommets en 2015 », indique le rapport. Le niveau des eaux monte graduellement autour de la Terre, avec plus de 3,3 millimètres par an. Il a été de 70 millimètres plus haut que la moyenne enregistrée en 1993. La banquise s'est retirée de la partie ouest de l'Alaska. « La température à la surface des terres de l'Arctique a retrouvé les niveaux enregistrés en 2007 et 2011, soit des records depuis le début des relevés au début du XXe siècle, avec une augmentation de 2,8 degrés Celsius depuis cette époque », selon les scientifiques. Le recul des glaciers dans les massifs de type alpin s'est poursuivi pour la 36^{ème} année de suite. Du fait du réchauffement climatique à l'œuvre sur la planète, la Russie est confrontée, en 2016, à des températures anormalement élevées - 35 degrés contre 17 habituellement cet été. En Sibérie une maladie dont la dernière épidémie datait de 1947, l'anthrax, appelée communément la «maladie du charbon», est réapparue en raison du dégel du permafrost. La région concernée par l'épidémie dont la superficie fait plus d'une fois la taille de la France, a été placée en quarantaine par les autorités.

La difficile bataille du CO²

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) couvertes par le protocole de Kyoto ont atteint près de 49 milliards de tonnes équivalent CO² en 2010 selon les dernières données du GIEC. Elles ont augmenté de 80 % entre 1970 et 2010, principalement en raison du doublement de la consommation d'énergie dans le monde sur cette période.

La Conférence Mondiale sur le Climat dite COP21 qui s'est tenue à Paris au mois de décembre dernier a retenu des objectifs ambitieux en ce qui concerne la réduction des émissions de CO². L'accord s'est fixé comme objectif de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines à la surface de la Terre « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 par rapport à la température de l'ère préindustrielle (période de référence 1861-1880) et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient baisser de 40 % à 70 % d'ici à 2050 (par rapport au niveau de 2010) et il faudrait atteindre une économie quasiment neutre en carbone durant la deuxième partie du XXIe siècle pour limiter le réchauffement climatique à une hausse de température de 2°C à l'horizon 2100. Or, les émissions mondiales continuent actuellement d'augmenter de près de 2 % par an depuis 2000 du fait de la progression de la population et de la croissance de l'économie mondiale. Le respect des engagements pris en matière d'émission de CO² suppose une réduction considérable de l'usage des énergies fossiles et leur remplacement par les énergies renouvelables. En 2015, les énergies fossiles représentent encore 86 % de l'énergie consommée. La montée en puissance des énergies avec faibles émissions de CO² est très lente. Ainsi, de 2000 à 2013, la part du nucléaire et des énergies renouvelables dans l'énergie mondiale est passée de 13,3 % à 13,7 %, avec 6 600 Mds de dollars (de 2012) d'investissements cumulés.

Le pari de la destruction créatrice n'est pas gagné

En l'état actuel des techniques, le passage à une économie « décarbonée » est très coûteux tant en besoin de capital qu'en termes de croissance. Pour les pays en voie de développement, la tentation est de développer un parc de centrales électriques à énergies fossiles d'autant plus que leur prix est au plus bas. C'est pourquoi l'accord de la COP 21 prévoit des aides pour les pays les plus pauvres. Elles demeurent néanmoins insuffisantes pour dissuader le recours au charbon ou au lignite.

Même dans les pays occidentaux, l'abandon des filières classiques de production d'énergie est difficile du fait des coûts que cela génère. Le développement d'énergies dites renouvelables mettra au rebus des équipements pas obligatoirement amortis, ce qui constitue un gaspillage de capital. Par ailleurs, les nouveaux équipements pourraient être plus coûteux et moins productifs. Il en résulte une moindre efficacité énergétique. Il faudra mobiliser une part plus importante de l'épargne mondiale. Pour atténuer les effets récessifs de la « décarbonisation » de l'économie, le prix non subventionné des nouvelles énergies devrait chuter assez rapidement. Les économies demeurent très sensibles à l'évolution des prix de l'énergie comme le prouve l'actuelle légère reprise européenne.

Malgré ces inconvénients, le pétrole conserve d'importants atouts en matière énergétique. Aucune source d'énergie renouvelable n'offre les mêmes atouts. La substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables sera possible sous réserve que ces dernières soient facilement transportables, stockables et mobilisables. Une centrale électrique thermique au fioul ou gaz est très rapidement opérationnelle quel que soit le temps ou l'heure de la journée. La gestion décentralisée de l'énergie pourrait palier une partie des défauts des actuelles énergies renouvelables. C'est l'espoir des tenants d'une mise à mal du système vertical de production d'énergie électrique. Le développement d'un réseau électrique sur le modèle d'Internet avec des échanges entre tous les participants est imaginé par certains comme Jérémy Rifkin. Ce dernier considère que la création de réseaux décentralisés sera une importante source d'économies. Il juge que les systèmes de production verticaux génèrent d'importants gaspillages. Pour faire face aux besoins, les producteurs d'énergie électrique sont contraints de sur-dimensionner leurs installations et de les maintenir en état de veille permanent. Il en résulte une mauvaise allocation du capital ce qui freinerait d'autant la croissance.

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Lundi 29 août

En **Italie**, seront publiés **les indicateurs de confiance des ménages et des entreprises** pour le mois d'août.

Aux **Etats-Unis**, seront connus **les dépenses personnelles de consommation et les revenus des ménages** pour le mois de juillet. Ces deux indicateurs pourraient être en baisse de 0,3 à 0,4 %.

Au **Japon**, il faudra suivre **la publication du taux de chômage et des ventes de détail** du mois de juillet. Le taux de chômage devrait rester stable à 3,1 %. Les ventes de détail devraient s'être contractées de 0,9 %. Il faudra également regarder **les projections de la banque** centrale. Toujours au **Japon**, sera publiée **la consommation des ménages** du mois de juillet qui devrait une nouvelle fois être en baisse de près de 1 % après avoir diminué de 2,2 % en juin.

Mardi 30 août

En **France**, seront connus **l'indice des prix à la consommation** du mois de juillet et **la première évaluation** de l'indice des prix d'août. Seront communiqués **les résultats de la commercialisation de logements neufs** du 2^{ème} trimestre.

En **France**, se tiendra **l'Université d'été du Medef** (également mercredi).

En **Italie**, il faudra suivre **les résultats des ventes au détail** du mois de juin. Elles avaient progressé de 0,3 % en mai.

En **Allemagne**, sera connu **l'indice des prix** du mois d'août.

En **Espagne**, sera communiqué **l'indice des prix** du mois d'août. Les prix auraient reculé de 0,2 % contre -0,7 % en juillet.

Pour la **zone euro**, **les indices du climat des affaires et du sentiment économique** du mois d'août seront publiés. Seront également communiqués **l'indice d'Eurostat sur la confiance de l'industrie** qui pourrait être en repli pour le mois d'août, celui sur les services et **celui sur la confiance des consommateurs** ; ces deux derniers seraient stables par rapport à juillet.

Aux **Etats-Unis**, seront communiqués **l'indice Redbook du 26 août et l'indice des prix des maisons S&P-Cas Shiller** de juin. Sera également publié **l'indice de confiance des consommateurs** du mois d'août.

Au **Japon**, il faudra suivre **l'évolution de la production industrielle** du mois de juillet. Elle pourrait avoir pu augmenter de 0,8 % contre + 2,3 % en juin.

Mercredi 31 août

Au **Japon**, il faudra suivre **les mises en chantier et les commandes de construction** de juillet.

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder **le prix des maisons « Nationwide »** pour août.

En **Allemagne**, seront publiés **les résultats des ventes au détail** du mois de juillet.

En **France**, il faudra suivre **l'évolution des dépenses de consommation des ménages** du mois de juillet. Elles pourraient avoir augmenté de 0,3 % effaçant en partie la contraction de 0,8 % du mois de juin. Toujours en **France**, sera connu **le taux d'inflation** du mois d'août. L'indice des prix pourrait avoir progressé de 0,5 %.

Pour **la zone euro**, sera connu **le taux de chômage** de juillet Il devrait passer de 10,1 à 10 %. Sera également publié **l'indice des prix du mois d'août**. **Les prix auraient augmenté de 0,3 %**.

En **Espagne**, sera publié **le taux de chômage d'août**. Il devrait rester stable à 6,1 % avec une baisse de 4000 du nombre de demandeurs d'emploi.

En **Italie**, sera connu **le taux de chômage de juillet**. Il s'élevait à 11,6 % au mois de juin. Sera également publié le taux d'inflation du mois d'août. Les prix resteraient orientés à la baisse, -0,3 %.

Aux **Etats-Unis**, il faudra regarder **l'indice des directeurs d'achat (PMI) de Chicago** du mois d'août. Seront également publiés **les résultats concernant les promesses de vente des maisons** de juillet.

Jeudi 1^{er} septembre

Les **indices PMI manufacturier** seront publiés pour **la Chine, le Japon, l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne, la zone euro et le Royaume-Uni**. **L'indice PMI non-manufacturier** sera communiqué pour **la Chine**. Pour l'Europe, les indices PMI seraient stables. Ils resteraient orientés à la baisse pour la Chine.

En **France**, seront communiquées **les immatriculations de véhicules neufs** pour le mois d'août.

Aux **Etats-Unis**, il faudra regarder **les ventes totales de véhicules** d'août.

Vendredi 2 septembre

Au **Japon**, sera communiqué **l'indice de confiance des consommateurs** d'août.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **l'indice PMI construction**.

Pour la **zone euro**, sera communiqué **l'indice des prix à la production**.

Aux **Etats-Unis**, seront publiés **le taux de chômage, le revenu horaire moyen, le taux de participation au marché du travail et le revenu horaire moyen** du mois d'août. Le taux de chômage pourrait passer de 4,9 à 4,8 %. Le nombre de créations d'emploi serait en léger repli mais resterait à un haut niveau, 165 000 contre 255 000 en juillet.

Aux **Etats-Unis**, seront également rendus publics **les résultats de la balance commerciale** du mois de juillet avec un déficit possible de 43 milliards de dollars et le **décompte des forages pétroliers américains US Baker Hughes**. Par ailleurs, est attendu **le résultat des commandes d'usine** pour le mois de juillet. Une hausse de 1 % est envisagée et ferait suite à une contraction de 1,5 % en juin.

Dimanche 4 septembre

Sommet du G20 en Chine

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorello.fr

Pour tout contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorello.fr
- Adresse : LORELLO ECODATA – 7, rue Falguière – 75015 Paris

Abonnement : à adresser à phcrevel@lorello.fr

Je m'abonne à La Lettre Eco de Lorello Ecodata pour un an : 52 numéros de la lettre

Un lecteur : 750 euros TTC

De 2 à 10 lecteurs : 1 300 euros TTC

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Pour garantir une mise en place rapide de votre abonnement, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'ensemble des informations demandées.

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction: -----

Organisme: -----

Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----

Pays

Tél.: -----

E-mail:-----

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECODATA

Virement bancaire

SARL LORELLO ECODATA

IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 / BIC : BNPAFRPPNIC